

PROCEDURE A SUIVRE POUR LES SOCLES

1/ tout d'abord utiliser le tableur ci-joint, en remplissant toutes les colonnes, dans le format demandé.
ceci est très important car ce tableur contient des liens avec tout le programme Narval.

2/ si un club a plusieurs entraîneurs, tous les engagements doivent être inscrits sur le même tableur .

3/ si un club doit rajouter ou supprimer des engagements, refaire entièrement la feuille d'engagement qui doit annuler et remplacer la précédente.

4/ il faut impérativement respecter les dates limites d'engagement, vu le nombre de nageuses, un certain temps (pour ne pas dire un temps certain) est nécessaire pour préparer la compétition.
Le dossier arrivé hors limite sera refusé.

5/ le dossier doit arriver par mail :

synchroprovence@orange.fr , andree.longevial-billiet@orange.fr,
longevial@gmail.com

et par écrit au Comité de Provence
2 boulevard .Françoise Duparc
13004 Marseille

6/ le dossier doit comporter
le bordereau de jury
le récapitulatif d'engagement
la facture avec le chèque (modèle joint)

7/ un dossier incomplet sera refusé

8/ tout club se présentant sans officiel validé (je ne parle pas des examens) , ne sera pas accepté.

Nombre d'officiels demandé par cycle: 1 officiel pour 12 nageuses et moins, 2 officiels au -delà sans oublier un officiel ENF 3, si présentation de pass compet.

C'est une règle qui a été établie depuis plusieurs saisons et rappelée maintes et maintes fois depuis le début de cette saison.

9/ nous vous rappelons que vous pouvez demander à un autre club un officiel pour juger pour vous à condition qu'il ne soit pas engagé par son club lors des mêmes épreuves.

10/ un officiel ne peut pas juger pour 2 clubs différents, sauf s'ils sont engagés dans 2 cycles différents.